

Nous sommes autorisés à dire qu'il n'est pas vrai que le pas de deux dansé dans l'opéra de *Guillaume Tell* par M. Albert et M<sup>lle</sup> Noblet ait été imposé. L'administration de son propre mouvement avait désiré que tous les premiers sujets de la danse concourussent au succès de l'ouvrage. D'après le désir de ces deux artistes, ce pas n'est plus dansé, et c'est trois fois dommage, car nous pensons qu'il eut remplacé avec beaucoup d'avantage certain trio du 4<sup>me</sup> acte.

**LE CORSAIRE, 8 août 1829, p. 4.**

Journal Title:	LE CORSAIRE
Journal Subtitle:	JOURNAL DES SPECTACLES, DE LA LITTÉRATURE, DES ARTS, MŒURS ET MODES
Day of Week:	Saturday
Calendar Date:	8 AOUT 1829
Printed Date Correct:	Yes
Volume Number:	N°2,371
Year:	VII <sup>me</sup> ANNÉ
Series:	None
Pagination:	4
Issue:	Samedi 8 Août 1829
Title of Article:	None
Subtitle of Article:	None
Signature:	None
Pseudonym:	None
Author:	None
Layout:	Internal text
Cross-reference:	None